

## L'étiquette dans les palais du Premier Empire : enjeux mobiliers et représentation(s)

*The Imperial Household's Etiquette: Issues Concerning Furniture and its Representations*  
Mathieu Caron

Édition électronique  
URL : <http://crcv.revues.org/14264>  
ISSN : 1958-9271  
Éditeur : Centre de recherche du château de Versailles

### Annexe 2 : Renseignements sur l'ancien Garde-Meuble.

Archives nationales, O<sup>2</sup> 556, dossier 1, pièce 20

« Je désirerois, Monsieur, répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que vous avez eu en moi, pour vous donner quelques renseignements sur l'ancienne organisation du cid<sup>t</sup> Gardemeuble de la Couronne. Craignant de vous faire attendre, je me bornerai pour l'instant à un détail succinct.

Je ne doute pas que vous n'ayez déjà sous les yeux plusieurs états de cette administration.

La Maison du cid<sup>t</sup> Roi dans les dernières années a éprouvé dans toutes les parties les secousses les plus violentes. Depuis longtemps les administrateurs qui l'ont gouvernée lui ont donné diverses formes, selon qu'ils les ont jugées avantageuses à leurs créatures, à leurs intérêts ou peut-être au bien du service.

On a continuellement détruit & rétabli. Un nouvel administrateur qui en remplaçoit un autre, ne savoit jamais en entrant en place jusqu'à quel point il laisseroit subsister l'organisation de son prédécesseur, ni comment il s'y prendroit pour le bouleverser.

Toutes les parties de la Maison du cid<sup>t</sup> Roi ont été en proie à tous les changements & celle du Gardemeuble qui avoit été administrée pendant plus de 80 ans par la famille de Fontanieu, sur des bases solides et oeconomiques, n'a pas été plus épargnée. Malheureusement les abus s'introduisoient dans toutes les parties & l'on s'imaginait qu'en changeant entièrement les anciennes organisations, on parvenoit à les réformer & à amener à une grande oeconomie ; on se flattoit vainement, les administrateurs aussi peu instruits que prévoyants en ont introduit de nouveau, & loin de faire des réformes utiles, ils augmentoient la dépense.

Je reviens au sujet de ma lettre. Je me rappelle que votre première question fut de connoitre les personnes qui étoient meublées par le Roi. Je réponds affirmativement qu'excepté la famille Royale directe, le premier Prince du Sang & quelques officiers, personne ne l'étoit, dans l'endroit où le Roi faisoit sa principale résidence.

Je prendrai donc la résidence de Versailles pour exemple.

Le Roi accordoit dans son Palais des appartements aux officiers revêtus de grandes charges, mais on ne les meubloit pas ; il n'y avoit que quelques officiers qui faisoient leur service par quartier dont les appartements étoient meublés, lesquels se réduisirent à un nombre peu considérable, je crois pouvoir les citer

En grandes charges :

Le Capitaine des Gardes du Corps

En premières charges

Le Premier Valet de Chambre

Le Premier Valet de Garderobe

En charges ordinaires

Les Garçons de la Chambre

Les Garçons de Garderobe

L'Apothicaire chargé de la Pharmacie

Le Concierge du château

Le Concierge du Grand Commun qui étoit en même temps concierge gardemeuble

La Garde Militaire avoit des lits de sangle dans les stalles des châteaux, ainsi que les suisses des appartements.

Les pages, la livrée chambre & écurie avoient aux grandes & petites écuries, des chambres communes ou l'on mettoit des couchettes & des lits de sangle & on leur donnoit une paire de drap par mois.

Les Gouverneurs des châteaux étoient aussi meublés.

Le Grand Chambellan, les Gentilshommes de la Chambre & autres grands officiers, les dames d'honneur de la Reine & celles du Palais qui servoient annuellement avoient tous un appartement au château, mais ils le meubloient eux-mêmes. Par succession de temps, depuis le Règne de Louis XVI on a meublé les Ministres ; quand je dis meublé, il existoit dans leurs appartements un fond de meuble qui restoit toujours & la plupart étoient obligés de compléter cet ameublement qui étoit fort simple ; mais aucun meuble n'étoit en propre, ils étoient à la place et non à la personne.

Dans les voyages de Compiègne, de Fontainebleau & de Marly, ce que l'on appeloit grands voyages, tout le service ne pouvoit être logé au château, on louoit diverses maisons toutes meublées & on logeoit les autres officiers à la [?] chez les particuliers.

Les Princes du Sang & les Grands officiers qui étoient logés au château louoient pour leur suite des maisons à leur compte. Beaucoup avoient dans ces villes des hôtels qui leur appartenoient.

Dans ce qu'on appelloit les petits voyages tout le service, qui étoit très réduit en officiers, étoit logé & l'on fournissoit linge, bois & lumières.

Voilà, Monsieur, l'usage qui étoit établi dans les diverses Maisons royales. Vous verrez par ce très court exposé que l'on meubloit peu de monde ; mais surtout que l'on ne donnoit de meuble à personne en propre.

Je vais actuellement vous parler de la manière dont cette administration étoit composée.

L'administration étoit à demeure à Paris, elle étoit composée ainsi qu'il suit.

Un Intendant général des meubles de la Couronne, Mr de Fontanieu auquel a succédé Mr Thierry sous le nom de Commissaire général.

Il avoit sous sa garde & sa responsabilité tous les objets qui étoient déposés au gardemeuble, tels que les diamans de la Couronne, les perles, les vases précieux &<sup>a</sup>, en conséquence, il étoit sermenté à la chambre des comptes.

Sous ses ordres étoit un Garde général, Mr Gentil (de qui j'étois allié) & auquel a succédé M Pommeri, Mr Randon de Latour son neveu & en dernier lieu Mr de Crécy beau-frère de M Thierry.

C'étoit sur ces deux personnes que rouloit tout le détail de cette administration.

Il y avoit un bureau où se tenoit tous les comptes, tant en matière qu'en argent. Tous ces comptes étoient soumis par l'Intendant à l'approbation du Ministre de la Maison du Roi.

Quatre garçons du Gardemeuble étoient à la tête de la grande boutique de Paris & on les envoyoit pendant les voyages du Roi dans les Maisons Royales pour aider celui qui y étoit à demeure.

Plusieurs garçons tapissiers travailloient à Paris ; successivement on les envoyoit travailler dans les divers châteaux ; tant par leur ancienneté que par leur bonne conduite, ils devenoient eux-mêmes garçons du Gardemeuble & ensuite concierge d'une des Maisons Royales.

En outre il y avoit plusieurs ouvriers fournisseurs qui ne travailloient directement que pour le Gardemeuble. C'étoit dans ces maisons que l'on faisoit les meubles qui ne pouvoient pas être confectionnés au gardemeuble, on faisoit choix des maisons les plus intelligentes & les plus probes établies à Paris. La Maison Capin avoit le titre de tapissiers du Roi & c'étoit elle que l'on chargeoit de faire les grands ameublements. Il y avoit un ébéniste qui étoit la Maison Laroue, un fondeur & doreur qui étoit la maison de Dinnematin, laquelle existe encore sous le nom de Ravrio.

À Lyon la Maison Charton étoit chargée de fabriquer toutes les étoffes de soye, or & argent. Ces fournitures ont depuis été données à la maison Pernon qui fabrique toujours.

Dans chaque Maison Royale, il y avoit un Concierge Gardemeuble chargé de la tenue de tous les meubles. Il y avoit avec lui un garçon du Gardemeuble & selon les circonstances l'administration de Paris envoyoit un ou plusieurs garçons tapissiers tirés de la Boutique de Paris. Dans chaque Maison on entretenoit tous les meubles & même on fabriquoit tout ce qui étoit courant & le Gardemeuble de Paris fournissoit tous les matériaux nécessaires pour la confection de ces ouvrages.

Tous les trois ans on faisoit un inventaire g<sup>al</sup> de tous les meubles des divers châteaux, en présence du Garde g<sup>al</sup> & le Concierge gardemeuble qui étoit responsable de tout ce qu'il avoit reçu, étoit obligé de le reproduire, ainsi que de prouver l'emploi de toutes les marchandises qui lui avoient été envoyées pendant le cours des dites trois années. Indépendement de cet inventaire, tous les trois mois, les comptes étoient arrêtés provisoirement.

Il y avoit plusieurs châteaux dans lesquels le Roi n'alloit pas, alors il n'y avoit qu'un Concierge Gardemeuble.

À l'égard des Meubles donnés en propre, personne n'avoit de droit réel, il y avoit cependant des attributions de charges que l'on appeloit renouvellement, qui consistoit très peu de chose, on donnoit un lit de camp garni de ses matelats, un pavillon, 2 paires de draps, une chaise ployante, un tapis de table en drap verd &<sup>a</sup>. Il y avoit peu de charge qui jouissoit de ces droits.

Il y avoit encore un autre usage qui c'étoit introduit ; je ne puis dire depuis quelle époque à chaque mutation de femme de chambre de la Reine il étoit accordé un ameublement de chambre à coucher & de femme de chambre en toute propriété.

Voici à peu près, Monsieur, les éclaircissements que je puis vous donner. Si vous en désirez de plus détaillés, il faudroit établir un travail g<sup>al</sup> sur cette partie, que je me chargerois volontiers de faire, mais qui demanderoit plus de temps.

Permettez-moi de vous parler un peu de ce qu'on appeloit les officiers du Roi, vous, Monsieur, qui avoit été à même de les connoitre, vous jugerez facilement si le tableau que je vais vous tracer est juste.

Je veux vous parler de ce qu'on appeloit la grande fortune d'un officier du Roi, a quelques exceptions près.

Un officier du Roi étoit heureux & content quand ses gages, quand ses appointements lui suffisoient pour entretenir honnêtement sa famille & élever décemment ses enfants. Il étoit heureux quand il pouvoit se faire honneur de sa petite aisance auprès de ses maîtres & que ceux-ci daignoient accueillir ses soins avec bonté. Enfin il mourroit satisfait & même avec tranquillité, quand il pouvoit parvenir à faire agréer son fils pour son successeur. Voilà le commencement, la suite & le terme de sa fortune. Ses enfants & ses petits enfants suivoient la même route. Vivre, mourir & se survivre auprès de ses maîtres étoit le vœu & le seul vœu de tout bon officier.

Les anciennes familles que je pourrais citer & qui depuis des siècles étoient attachées de père en fils à l'ancienne dynastie, & qui, à ce service avoit acquis une aisance honnête & méritée, qu'on ne sauroit leur reprocher sans injustice, sont une preuve bien convaincante de ce que j'avance.

Si je me suis permis, Monsieur, cette transgression, c'est pour vous donner une idée de la noble façon de penser des cid<sup>t</sup> officiers du Roi ; & détruire certains vieux préjugés qui se sont enracinés dans la tête de bien des personnes, qui s'imaginoient qu'ils faisoient une fortune rapide par les graces qu'ils envahissoient.

Je finis, Monsieur, en désirant avoir rempli une partie de vos vues. Ne craignez pas de disposer de moi, ancien ami de plusieurs commissaires de la maison & ayant vécu intimement avec eux, je serai à même de causer avec vous sur toutes les parties.

J'ai l'honneur de vous saluer bien sincèrement.

Antoine Gentil.

Choisy-sur-Seine, le 17 vendémiaire an 13 »